

3PPRO
LP Raoul Mortier
72 avenue de l'Europe
86500 MONTMORILLON

Monsieur MORLAT
Président du CESV

Objet :
Demande de matériaux

Montmorillon,
le 24 mars 2016

Monsieur,

Nous sommes les élèves de 3^{ème} Prépa pro du lycée Raoul Mortier à Montmorillon et cette année pour notre mini-entreprise nous avons eu l'idée de réaliser un kit camping pour les campeurs à la recherche d'objets utiles. Notre kit est composé d'un décapsuleur en aluminium fabriqué par nos soins en atelier, un piège à guêpes sur bouteille en plastique, une bougie à la citronnelle dans un pot en verre à recycler ainsi que plusieurs objets réalisés en canettes.

Aussi nous vous sollicitons pour vous demander si vous pouvez nous orienter vers des entreprises qui pourraient nous faire des dons de chutes d'aluminium ainsi que de flacons d'huiles essentielles à la citronnelle.

Nous vous remercions pour votre aide et votre compréhension.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Les élèves de 3^{ème} Prépa Pro 2015/2016



Poitiers, le 25 Mars 2016

Monsieur Vincent MORLAT
Président
Club des Entrepreneurs du Sud Vienne
1, rue de la Sabotière
86500 MONTMORILLON

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire du Département le lundi 7 mars dernier, je suis à nouveau intervenue sur le projet de la déviation de Lussac-Les-Châteaux.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes, pour votre information, le texte de mon intervention, ainsi que la délibération qui a été adoptée.

Je reste naturellement à votre écoute, et soyez assuré de mon engagement à vos côtés pour le bon aboutissement de ce projet pour lequel le Département est le premier financeur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marie DESROSES
Vice-Présidente
du Conseil Départemental

BP 2016 – Intervention Marie DESROSES

Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Je souhaite intervenir sur le projet de déviation de Lussac les Châteaux inscrit au Contrat de Plan Etat Région.

Il a souvent été relevé, ce qui est vrai, au sein de cette Assemblée que le Département était le premier financeur de l'opération prévue au CPER, avec 35 Millions d'€uros.

Le Département s'est engagé sous la précédente mandature, comme le rappelle souvent notre collègue Guillaume de RUSSE, pour la déviation de Lussac les Châteaux à 2 x 2 voies, sur l'intégralité de son parcours, y compris le viaduc sur la Vienne.

Depuis la signature intervenue au printemps dernier, l'Etat a fait savoir que, faute d'engagement financier suffisant de sa part, le projet devait être revu à la baisse avec notamment le viaduc et une bonne partie du tracé de la future déviation, à 2 x 1 voies seulement.

Cette nouvelle orientation a suscité désapprobation de l'ensemble des Elus et des Maires concernés et notre propre désapprobation au Conseil Départemental.

Une fois de plus nous sommes mis devant le fait accompli et on nous menace aujourd'hui de ne pas maintenir les crédits si cette solution, qui ne convient pas sur le territoire, n'est pas acceptée malgré tout.

Notre déception est grande et **nous demandons avec insistance que l'emprise foncière du projet soit prévue pour une 2 x 2 voies à terme.**

Cet engagement doit conditionner le maintien du financement du Département à cette opération.

2017 peut voir le changement que nous appelons de nos vœux se réaliser au niveau national, avec de nouvelles équipes qui, nous l'espérons fortement, auront une autre vision de l'aménagement du territoire et prendront enfin conscience de l'importance et de l'urgence d'arriver rapidement à la mise à 2 x 2 voies de la 147 /149.

J'insiste sur la partie 149 car nous ne devons pas oublier également la partie à l'ouest de Poitiers, avec l'attente forte des Elus de ce secteur, notre collègue Benoît COQUELET peut le confirmer, avec la déviation également très attendue de Vouillé.

Je vous remercie.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 11 mars 2016

**RN 147 – PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT AU VOLET
MOBILITE DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020**

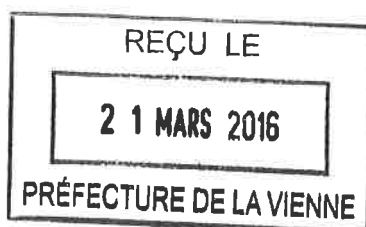
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission de l'Aménagement Numérique et des Routes s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 11 mars 2016 à l'Hôtel
du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré et voté, Monsieur Guillaume de Russé du groupe Union pour
la Vienne, Monsieur Michel Touchard du groupe des élus de gauche, Madame Karine
Journeau et Monsieur Francis Girault (non inscrits) s'étant abstenus,

DECIDE :

- de confirmer l'engagement du Département dans le volet mobilité du contrat de plan Etat-Région :
 - 35 M€ pour la déviation de Lussac-les-Châteaux,
 - 2 M€ pour les études de la déviation de Mignaloux-Beauvoir,
- de réaffirmer que cet engagement est conditionné à une mise à 2x2 voies à terme de la RN 147 entre Poitiers et Limoges,
- de demander à l'Etat et à la Région d'intégrer les dispositions suivantes pour la poursuite des études :
 - étude d'impact sur un projet à 2x2 voies,
 - acquisitions foncières de l'emprise intégrale d'une 2x2 voies,
 - réalisation dans le cadre de l'enveloppe de 94 M€ d'une première phase à 2x1 voie avec créneaux de dépassement, placés si possible sur la même section, première phase totalement compatible avec une mise à 2 x 2 voies ultérieure.

PUBLIE

le 21 MARS 2016

**ADOPTÉ**

Le Président du Conseil Départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruno Belin".

Bruno BELIN

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 11 MARS 2016 - BP 2016

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE ET DES ROUTES

Direction Générale Adjointe Aménagement

Direction Générale Adjointe Aménagement

RAPPORT DU PRESIDENT

RN 147 – PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT AU VOLET MOBILITE DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

■ ■
■

Par délibération du 30 janvier 2015, la Commission Permanente a donné un avis favorable au protocole cadre sur le projet de Contrat Etat-Région Poitou-Charentes 2015-2020 (CPER) et notamment sur son volet mobilité retenant les aménagements de la RN 147 et les participations financières du Département pour :

- la déviation de Lussac-les-Châteaux, inscrite à 94 M€ avec une participation du Département de 35 M€ ;
- les études de la déviation de Mignaloux-Beauvoir, d'un montant de 6 M€ avec une participation du Département de 2 M€.

Cet avis favorable était assorti de deux réserves expresses concernant la RN 147 :

- Qu'il soit explicitement mentionné qu'il s'agit de poursuivre l'aménagement de la RN 147 à 2x2 voies ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans la poursuite de l'aménagement de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Poitiers et Limoges.

Cette délibération faisait suite à celle du 21 février 2011 et à une motion du 19 décembre 2014, affirmant la demande constante et unanime de l'assemblée départementale pour une mise à 2x2 voies de la RN 147, position rappelée à nouveau dans la motion adoptée à l'unanimité le 7 mai 2015.

Le contrat de plan Etat-Région a été signé le 4 mai 2015 sans prise en compte des réserves du Département.

Les instructions de l'Etat pour les projets routiers étaient d'inscrire dans les contrats de plan des projets opérationnels au terme des contrats (mise en service

effective en 2020). Il n'est donc pas possible d'inscrire un projet s'étalant sur deux contrats de plan successifs.

L'enveloppe inscrite au contrat de plan ne permet pas une réalisation à 2x2 voies de la déviation de Lussac-les-Châteaux dont le coût estimé est de 123,5 M€.

Il convient aujourd'hui de poursuivre les études sans perdre de vue l'objectif maintes fois rappelé par le Département d'une mise à 2x2 voies de la RN 147.

Pour ce faire, il est nécessaire que le projet prenne en compte les objectifs suivants :

- la réalisation à terme d'une 2x2 voies entre Poitiers et Limoges,
- l'intégration de cet itinéraire dans la RCEA.

Le projet serait donc une première phase de la mise à 2x2 voies se traduisant :

- par une compatibilité totale avec une 2x2 voies à terme,
- par la réalisation d'une étude d'impact sur un projet de 2x2 voies,
- par l'acquisition foncière de l'emprise de la 2x2 voies.

En outre, il semble possible en restant dans l'enveloppe financière du CPER, de créer une section à 2x2 voies en substitution des deux créneaux de dépassement, proposés par l'Etat.

Cette section qui ne peut intégrer le viaduc sur la Vienne, compte tenu de la différence de coût entre un pont à 2 voies et un pont à 2x2 voies, est à rechercher sur la partie courante de la déviation.

■ ■
■

En conséquence je vous propose :

- **de confirmer l'engagement du Département dans le volet mobilité du contrat de plan Etat-Région :**
 - **35 M€ pour la déviation de Lussac-les-Châteaux,**
 - **2 M€ pour les études de la déviation de Mignaloux-Beauvoir,**
- **de réaffirmer que cet engagement est conditionné à une mise à 2x2 voies à terme de la RN 147 entre Poitiers et Limoges,**
- **de demander à l'Etat et à la Région d'intégrer les dispositions suivantes pour la poursuite des études :**
 - **étude d'impact sur un projet à 2x2 voies,**
 - **acquisitions foncières de l'emprise intégrale d'une 2x2 voies,**

- **réalisation dans le cadre de l'enveloppe de 94 M€ d'une première phase à 2x1 voie avec créneaux de dépassement, placés si possible sur la même section, première phase totalement compatible avec une mise à 2 x 2 voies ultérieure.**



Je vous invite à délibérer sur ce dossier.